



Plan Local d'Urbanisme

4.1 - Règlement graphique

plan général

1/5500

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 23 juin 2022

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 18 juillet 2023



LEGENDE

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U et AU
- Réseaux publics d'électricité
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Déviation à créer
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Voie cyclable

- constructions agricoles d'élevage
- INFORMATIONS
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
 - Zone tampon 30m réseaux d'électricité

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N


PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - maison de retraite
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - pôle médical
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - projet ferroviaire Lyon Turin
- Emplacement réservé aux voies publiques - liaison douce
- Emplacement réservé aux voies publiques - sécurisation voirie
- Emplacement réservé aux voies publiques - voirie
- Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de projet (sans règlement)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation relative à l'habitat
- Orientations d'Aménagement et de Programmation centralité et mobilité
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Interdiction de changement de destination des rez de chaussée commerciaux
- Zonage de risques d'inondation, secteur constructibles
- Zonage de risques d'inondation, secteur inconstructible
- Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général : périmètre PIZ (document annexé au rapport de présentation)
- Périmètre de la servitude d'utilité publique Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) annexé au P.L.U.

- Zone humide inventoriée
- Réseaux publics d'électricité et bandes de 30m00 de part et d'autre

ZONES

- 2AU zone d'urbanisation future habitat après modification ou révision du P.L.U.
- A zone agricole dédiée aux constructions agricoles
- Ap zone agricole de protection de captage des eaux
- Are zone agricole de réservoir de biodiversité
- AU zone d'urbanisation future habitat
- N zone naturelle majoritairement forestière
- Nc zone de camping
- Nci zone de camping soumise aux risques naturels
- Nco zone naturelle de protection de captage des eaux
- Nco zone naturelle correspondant au corridor écologique
- Nco zone naturelle d'équipements ou installations publiques
- Nj jardins et parcs
- Nl zone de loisirs
- Nre zone naturelle de réservoir de biodiversité
- Nr secteur de taille et capacité limitée
- Ub zone urbanisée du centre bourg
- Ua zone urbanisée des hameaux
- Ud zone urbanisée d'extension de l'habitat
- Ue zone urbanisée d'extension de l'habitat peu dense
- Uca zone d'activité économique dominante commerciale
- Uca zone d'activité économique dominante artisanale et commerciale
- Uci zone d'activité économique dominante industrielle
- Ueq zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- Ueq zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- Ueq zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- Ut zone urbanisée dédiée à l'hébergement touristique
- Ap zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager
- Npv zone naturelle destinée à la production d'énergie renouvelable photovoltaïque



numéro	destination	bénéficiaire
1	projet ferroviaire Lyon Turin	réseau ferré
2	sécurisation voirie	Commune
3	liaison douce	commune
4	pôle médical	Commune
5	Maison de retraite	Commune
6	voirie	commune

0 50 100 m

